

# ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-493 PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER

## TRAVAUX ELAGAGE 33 RUE DOYEN RENE GOSSE

### Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ; **VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer le stationnement ;

#### ARRETE

#### Article 1:

Des travaux d'élagage seront réalisés par l'entreprise « VIALA Paysage » au 33 rue Doyen René Gosse, le mardi 1 Octobre 2024 de 07h00 à 12h00.

#### Article 2:

Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements n°33 et n° 35 rue Doyen René Gosse, le mardi 1 Octobre 2024 de 07h00 à 12h00.

#### Article 2:

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par l'entreprise « VIALA Paysage » effectuant les travaux

#### Article 3:

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 26 septembre 2024.

Par délégation du Maire, Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER\*